REGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue et bon séjour aux pécheurs.

Sioule Pêche Hébergement vous propose un réservoir de pêche de 1,8 hectares d'une profondeur moyenne de 3 mètres.

Toute personne sur l'étang de Sioule Pêche Hébergement doit impérativement respecter le présent règlement intérieur qui définit les règles d'usage, garantes du bon déroulement des séjours de pêche à la carpe en no-kill à l'étang.

Voici une série de points importants à respecter lors d'une journée ou un séjour :

- Réservation obligatoire
- 3 cannes par pêcheurs
- Gratuité pour un accompagnant, au-delà un forfait sera demandé
- Les visiteurs sont autorisés dans la limite du raisonnable et avec l'accord du propriétaire
- Nos amis les bêtes seront tolérés qu'après notre accord lors de votre réservation et devront être tenus en laisse (les excréments doivent être ramassés)
- Tous vos détritus doivent être ramassés et déposés dans les containers à proximité
- Les feux au sol et la baignade sont strictement interdits. Les barbecues hors sol sont autorisés, hormis si grande sécheresse
- Tous besoins doivent être fait dans le bloc sanitaire prévus à cet effet
- Tout abus de boisson alcoolisée ou toute utilisation de substance illicite est à proscrire, Sioule Pêche Hébergement décline toutes responsabilités en cas d'accident
- Toute réservation annulée ou un départ avant la fin du séjour n'occasionne aucun remboursement
- Les propriétaires déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol sur le site
- Le pêcheur exerce son activité sous son entière responsabilité ainsi que les personnes qui l'accompagnent
- Les voitures doivent stationner sur le parking prévu à cet effet
- Les personnes mineures doivent être accompagnées et surveillées par leur responsable
- Il devra informer ses invités des clauses règlementaires. Aucun recours ne pourra être fait au propriétaire
- Toute personne ne respectant pas ce règlement sera exclue sans délai

SIOULE PECHE HEBERGEMENT
www.sioulepechehebergement.com
contact@sioulepechehebergement.com
06.80.33.83.08

- Les plus grands soins sont demandés lors de la manipulation et de la remise à l'eau
- Il est strictement interdit de tuer, marquer ou mutiler un poisson. Des dédommagements pourront être demandés si nécessaire
- Tout poisson attrapé, doit être manipulé à hauteur des genoux avec un tapis de réception. Il devra être humidifié et photographié accroupi et non debout puis remis à l'eau rapidement
- L'action de pêche donne droit à 3 lignes groupées/personne, à raison d'un seul hameçon simple par ligne. Seule la pêche devant soi est permise dans l'axe du poste
- Seuls les hameçons sans ardillon ou totalement écrasé sont autorisés
- Montage au cheveu avec hameçon simple (de taille n°2 maximum)
- Tresse strictement interdite que ce soit en tête d'arracher, corps de ligne ou bas de ligne
- Fluo carbone ou nylon
- Lead-core toléré uniquement sous la forme et l'usage «ANTI ANGLE» d'une longueur maximum de 50 cm
- Le tapis de réception individuel et de grande taille est obligatoire ainsi qu'une grande épuisette destinée à la pêche de la carpe (ouverture minimum d'1m), et d'un petit récipient type sceau afin de pouvoir mouiller le tapis mais aussi le poisson
- L'usage du sac de conservation même flottant est interdit. La remise à l'eau des poissons doit se faire le plus rapidement possible de jour comme de nuit et en s'assurant de bien ré oxygéner ce dernier
- Le sac de pesée sera de type barre rigide (pas de type filet)
- Il est obligatoire d'être en possession d'un produit cicatrisant destiné et uniquement pour les poissons. (Bétadine strictement interdite)
- Bateaux amorceurs autorisés
- Les embarcations sont interdites
- Les canons pneumatiques à bouillettes sont interdits.
- Il est interdit de pénétrer dans l'eau pour amorcer ou fouetter vos montages
- Les quantités d'amorces doivent être raisonnable et toutes les graines doivent être cuites
- Seuls les biwys et les parapluies tente sont autorisés
- Il est demandé de respecter la tranquillité du site, ainsi que celle des autres pêcheurs présents sur les lieux

Les responsables du site se réservent la possibilité de contrôler ponctuellement les montages en faisant relever une ou plusieurs lignes.

Le non-respect caractérisé d'un des points du règlement implique l'exclusion immédiate, définitive et sans remboursement du contrevenant en sus des sanctions prévues par la loi.

Pour tous renseignements, merci de contacter Mme Laurent Raphanel au 06.80.33.83.08 ou M. Laurent au 06.81.72.66.49

Je reconnais avoir pris connaissance du RÈGLEMENT INTÉRIEUR de Sioule Pêche Hébergement et je m'engage à le respecter. Ma venue à Sioule Pêche Hébergement et mon paiement confirment mon entière adhésion aux termes du règlement intérieur et pêche.

NOM / Prénom :
Date :
Signature :